

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION**

Les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation ont été mises à jour le 17/08/2023.

### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation des solutions logicielles déterminent les conditions dans lesquelles la société ELEMATE TECHNOLOGIES :

- Met à disposition de ses Clients professionnels (ci-après les « Clients » ou le « Client ») des solutions logicielles intégrant les fonctionnalités qu'elle développe (ci-après dénommée le « Logiciel ») destinée à simplifier la collecte puis la mise en forme d'éléments d'informations ayant trait au fonctionnement de l'organisation du Client ;
- Autorise ses Clients à mettre à disposition le Logiciel au profit de leurs Utilisateurs (ci-après dénommés les « Utilisateurs ») et/ou ses lecteurs (Ci-après dénommés « Lecteurs ») pour lesquels le Client a souscrit à un Abonnement (ci-après dénommé l'« Abonnement»).

Pour les besoins des présentes, la société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client seront dénommés ensemble ou séparément la « Partie » ou les « Parties »).

Les Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation étant systématiquement remises ou adressées à chaque Client, le fait de les signer et/ou de les accepter implique l'adhésion pleine et entière du Client à ces Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

Les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions générales d'achat et/ou conditions particulières du Client.

Ces Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la réalisation de l'Abonnement (ci-après l'« Abonnement ») et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site internet : <https://www.elemate.co/>

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation et les avoir acceptées avant la réalisation de son Abonnement

La validation de tout Abonnement par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

Ces Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la réalisation de l'Abonnement du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de la validation de l'Abonnement.

## **ARTICLE 2 RÉALISATION DE L'ABONNEMENT**

### **2.1 Les offres proposées**

Les offres proposées par la société ELEMATE TECHNOLOGIES sont détaillées sur le site internet <https://www.elemate.co/>, dans le devis et sur le formulaire d'inscription en ligne conformément aux dispositions de l'article 2.3 des présentes.

Chaque Abonnement inclut un espace de travail, un nombre de comptes utilisateurs et/ou lecteurs librement décidé par le Client ainsi qu'une liste de fonctionnalités détaillées dans le cadre du devis signé ou du formulaire de souscription en ligne.

L'ajout d'un espace de travail supplémentaire constitue un nouvel Abonnement.

### **2.2 Période d'essai gratuite**

La société ELEMATE TECHNOLOGIES propose à ses Clients une période d'essai gratuite du Logiciel dont le contenu est décrit en Annexe 1 des présentes.

A l'expiration de la période d'essai gratuite, le Client a la possibilité de souscrire aux offres proposées, conformément aux dispositions de l'article 2.3 des présentes.

### **2.3 Modalités de réalisation de l'Abonnement**

#### **2.3.1 Proposition d'une offre commerciale sur devis**

L'offre commerciale est effectuée gratuitement par la société ELEMATE TECHNOLOGIES à partir des échanges entre le Client et cette dernière, et ce sans engagement pour le Client.

L'offre commerciale a une durée de validité de trente (30) jours et se matérialise par l'envoi au Client d'un devis auquel sont annexés les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

L'offre commerciale n'engage pas le Client tant que celui-ci n'a pas confirmé l'avoir acceptée dans le cadre de la signature du devis et des Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation qui y sont annexées.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES est autorisée à modifier le prix à l'expiration de la durée de validité de l'offre commerciale.

Les prix convenus verbalement n'engagent la société ELEMATE TECHNOLOGIES que s'ils ont été confirmés lors de la signature du devis.

Le devis ainsi que les Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation qui y sont annexées doivent être signés et envoyés par courriel à l'adresse de la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Un courriel de confirmation de l'offre commerciale récapitulant le détail de l'Abonnement, la facture ainsi que les conditions de paiement est transmis au Client, à l'adresse email indiquée lors de la transmission de ses coordonnées.

Le Client accepte que la confirmation de l'offre commerciale matérialise la conclusion d'un contrat conclu entre ce dernier et la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES se réserve le droit de ne pas confirmer l'offre commerciale d'un Client pour motif légitime, notamment si elle estime raisonnablement que le Client a enfreint ou serait susceptible d'enfreindre les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

### **2.3.2 Adhésion en ligne aux offres proposées**

Le Client pourra souscrire aux offres proposées par la société ELEMATE TECHNOLOGIES directement en ligne sur le site internet <https://www.elemate.co/>

En cas de souscription en ligne, le Client peut adhérer à l'offre en remplissant manuellement les champs obligatoires du formulaire d'inscription en ligne. Ladite souscription permet au Client de générer un identifiant, et un mot de passe sécurisé.

Toutefois, l'Abonnement n'est accessible qu'après l'acceptation du paiement en ligne et sous réserve de la validation de l'Abonnement par la société ELEMATE TECHNOLOGIES conformément aux présentes.

Le Client enregistré et ses Utilisateurs seront seuls autorisés à accéder au Logiciel grâce à leurs identifiants et leur mot de passe.

La validation de l'Abonnement par le « clic » sur le bouton prévu à cet effet vaut acceptation des caractéristiques de l'offre sélectionnée, ainsi que des présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

L'Abonnement n'est définitif qu'après l'envoi au Client de la confirmation de la validation de l'Abonnement par la société ELEMATE TECHNOLOGIES par courrier électronique, envoyé sans délai.

Tout Abonnement validé par le Client et confirmé par la société ELEMATE TECHNOLOGIES, sur le site <https://www.elemate.co/> constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

### **2.4 Annulation de l'Abonnement**

Sous réserve des dispositions de l'article 2.6 des présentes, une fois confirmé et accepté par la société ELEMATE TECHNOLOGIES, dans les conditions ci-dessus décrites, l'Abonnement ne peut être annulé.

### **2.5 Proposition d'une formation « ONBOARDING »**

La société ELEMATE TECHNOLOGIES propose aux Clients ayant souscrit un Abonnement une formation « ONBOARDING » sur l'ensemble des fonctionnalités incluses dans l'assiette dudit Abonnement.

Les conditions, la durée et le prix de la formation « ONBOARDING » feront l'objet d'un devis séparé et adressé au Client qui en fait la demande par courriel.

Les packs de formation « ONBOARDING » peuvent également être souscrits en ligne conformément aux dispositions de l'article 2.3.2 des présentes.

### **2.6 Modification de l'Abonnement**

L'Abonnement en cours de validité peut faire l'objet d'une modification à l'initiative du Client.

La demande de modification se fera directement en ligne sur le Logiciel via le formulaire de modification ou en contactant les équipes de la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

La modification peut porter sur :

#### 2.6.1 L'ajout des nouvelles fonctionnalités payantes à l'espace de travail existant

L'ajout des nouvelles fonctionnalités peut se réaliser conformément aux dispositions de l'article 2.3.

Les fonctionnalités payantes feront l'objet d'une facturation complémentaire, selon le prix indiqué sur le site internet <https://www.elemate.co/tarif/> au moment de la demande de modification et ce jusqu'à la date d'anniversaire de l'Abonnement existant.

En revanche, l'assiette de l'Abonnement ne pourra être réduite pendant sa durée de validité.

#### 2.6.2 L'ajout des nouveaux Utilisateurs et/ou des Lecteurs à l'espace de travail existant

L'ajout des nouveaux Utilisateurs et/ou des Lecteurs peut se réaliser conformément aux dispositions de l'article 2.6.1 des présentes.

En revanche, le nombre d'Utilisateurs et/ou des Lecteurs ne pourra être réduit pendant la durée de validité de l'Abonnement.

#### 2.6.3 L'ajout d'un nouvel espace de travail

L'ajout d'un espace de travail fera l'objet d'un nouvel Abonnement souscrit conformément aux dispositions de l'article 2.3 des présentes.

Le nouvel Abonnement fera l'objet d'une facturation complémentaire, selon le prix indiqué sur le site internet <https://www.elemate.co/tarif/> au moment de la demande de souscription et ce jusqu'à la date d'anniversaire dudit Abonnement.

Sauf accord contraire des Parties, le prix du nouvel Abonnement n'a aucune incidence sur le prix de l'Abonnement initial qui demeurera exigible jusqu'à l'arrivée de son terme.

### **2.7 Transfert de l'Abonnement**

L'Abonnement en cours de validité peut faire l'objet d'un transfert (de propriété) à l'initiative du Client au profit d'un tiers, sous réserve de l'accord écrit et préalable de la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

La demande de transfert se fera directement en ligne sur le Logiciel via le formulaire de transfert ou en contactant les équipes de la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

## **ARTICLE 3 EXPLOITATION DE L'ABONNEMENT**

### **3.1 Durée de l'Abonnement**

Quelle que soit l'offre choisie par le Client, la durée de l'Abonnement est fixée par les Parties dans le devis ou dans le formulaire de souscription en ligne.

L'Abonnement démarre le jour de la confirmation de la souscription par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Quelle que soit la durée de l'Abonnement, le Client s'engage à utiliser le Logiciel pendant toute la durée correspondante. A défaut, et notamment en cas de suspension ou d'arrêt anticipé de l'utilisation du Logiciel, le Client reste tenu de s'acquitter du montant de son Abonnement dans son intégralité et ne peut prétendre à aucun remboursement à ce titre.

### **3.2 Renouvellement**

L'Abonnement sera reconduit tacitement, pour de nouvelles périodes identiques à l'Abonnement initial, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des Parties signifiée par courriel ou via la demande de résiliation figurant sur l'espace de travail, trente (30) jours au moins avant l'arrivée du terme.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES notifiera par courriel trente (30) jours au moins avant son terme, l'échéance de l'Abonnement et les modalités du renouvellement proposées au Client.

A défaut de réponse du Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification, l'Abonnement se renouvellera pour une durée identique et sur la base des conditions et tarifs en vigueur au moment du renouvellement.

### **3.3 Supports et/ou formations**

La société ELEMATE TECHNOLOGIES propose aux Clients ayant souscrit un Abonnement des supports et formation « ONBOARDING » sur l'ensemble des fonctionnalités incluses dans l'assiette dudit Abonnement et pendant toute la durée dudit Abonnement.

Les conditions, le prix desdits supports et/ou formations feront l'objet d'un devis séparé et adressé au Client qui en fait la demande par courriel.

Les packs de support et/ou formations peuvent également être souscrits en ligne conformément aux dispositions de l'article 2.3.2 des présentes.

## **ARTICLE 4 CONDITIONS TARIFAIRES**

### **4.1 Prix de l'Abonnement**

Le prix des offres proposées ainsi que des fonctionnalités supplémentaires sont détaillés sur le site <https://www.elemate.co>.

Les prix sont également communiqués sur simple demande adressée à la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité de trente (30) jours, tels qu'indiqués sur les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation. Toutefois, la société ELEMATE TECHNOLOGIES se réserve le droit, en dehors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le prix des Abonnements et/ou des fonctionnalités supplémentaires facturés au Client sont ceux indiqués dans le devis ou dans le formulaire de souscription en ligne.

## 4.2 Conditions de paiement

### 4.2.1 Souscription d'un Abonnement et/ou des fonctionnalités sur devis

Sauf disposition contraire décidée d'un commun accord des Parties dans le devis, le prix est payable comptant, par prélèvement automatique dans les conditions suivantes.

A ce titre, le Client s'engage à transmettre à la société ELEMATE TECHNOLOGIES le formulaire de prélèvement SEPA dûment complété et signé en parallèle de l'envoi du devis signé conformément aux dispositions de l'article 2.3.1 des présentes.

Le prix de l'Abonnement est prélevé en totalité dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture.

Le prix des fonctionnalités ajoutées sont prélevés en totalité pour toute la durée de leur utilisation jusqu'à la date d'anniversaire de l'Abonnement dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de(s) facture(s).

Le prélèvement automatique sera assuré par une plateforme de paiement externe tel qu'elle figure en Annexe 1 des présentes.

### 4.2.2 Souscription d'un Abonnement et/ou des fonctionnalités en ligne

Sauf disposition contraire décidée d'un commun accord des Parties, le prix est payable comptant, par voie de paiement sécurisé, par cartes bancaires (Carte Bancaire, Visa, MasterCard), par prélèvement automatique:

Dans le cadre d'un paiement par carte bancaire, le Client s'engage à payer le paiement total du prix de l'Abonnement et ou des fonctionnalités. A ce titre, le Client garantit qu'il est bien le titulaire ou autorisé à utiliser la carte de paiement utilisée lors du règlement de l'Abonnement.

Tout paiement par carte bancaire se fera sur la plateforme sécurisée d'un partenaire externe tel qu'il figure en Annexe 1 des présentes. L'ordre de paiement effectué par carte bancaire est irrévocable.

Le compte bancaire du Client sera débité à l'issue d'un délai d'un (1) jour ouvré suivant la date du règlement de l'Abonnement.

En cas de refus du centre du paiement bancaire concerné, l'Abonnement sera automatiquement annulé et le Client sera informé par l'envoi d'un courriel à l'adresse indiquée lors de la souscription à l'Abonnement.

En cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire auprès de la société ELEMATE TECHNOLOGIES, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Dans ce cas, le Client est invité à contacter la société ELEMATE TECHNOLOGIES via le Logiciel sur ses adresses et numéros de contact.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

En cas de prélèvement automatique, le prix de l'Abonnement et/ou des fonctionnalités est prélevé conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des présentes.

#### 4.3 Défaut et retard de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement conformément aux dispositions de l'article 4.2 des présentes, la société ELEMATE TECHNOLOGIES suspendra immédiatement et sans préavis l'utilisation du Logiciel en bloquant les accès. La société ELEMATE TECHNOLOGIES aura également la possibilité de refuser tout nouvel Abonnement ou renouvellement de ce dernier, et de résilier, de plein droit, par courriel, l'Abonnement en cours.

En cas de défaut ou de retard de paiement conformément aux dispositions de l'article 4.2 des présentes, le Client sera également redevable de (i) pénalités de retard exigibles le jour suivant le soixantième (60) jour à compter de l'émission de la facture restée impayée, et dont le taux d'intérêt est égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal et (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice de la possibilité pour la société ELEMATE TECHNOLOGIES de demander, sur justification, une indemnisation complémentaire lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de ladite indemnité forfaitaire.

La société ELEMATE TECHNOLOGIE préserve les données intégrées dans le Logiciel pendant une période de soixante (60) jours à compter de la suspension des droits d'utilisation du Client défaillant.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ ELEMATE TECHNOLOGIES**

#### 5.1 Mise à disposition et assistance

La société ELEMATE TECHNOLOGIES s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture de services de qualité et s'engage notamment à disposer d'une équipe compétente en charge de l'assistance du Client et de la gestion des incidents, et à assurer la disponibilité et la sécurité du Logiciel.

A ce titre, il est expressément convenu que la société ELEMATE TECHNOLOGIES est soumise à une obligation de moyens.

#### 5.2 Contenu des données et informations

Sous réserve des éléments mis à disposition par le Client, la société ELEMATE TECHNOLOGIES n'intervient pas dans la gestion des données utilisées et/ou exploitées par le Client dans le cadre de l'exploitation de son Abonnement.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES s'interdit d'accéder et d'utiliser les données communiquées à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution et l'amélioration des services telles que prévues aux présentes.

#### 5.3 Maintenance

### 5.3.1 Maintenance corrective

La maintenance corrective consiste à corriger toute anomalie reproductible sur l'utilisation de l'accès distant des Logiciels hébergés et édités par la société ELEMATE TECHNOLOGIES, ainsi que dans les différents traitements pouvant être réalisés par cette dernière.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES s'engage à procéder aux opérations de maintenance corrective pour toute anomalie constatée par elle, et/ou par le Client.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES assure la maintenance pendant toute la durée du Contrat et s'engage à remédier aux dysfonctionnements détectés et identifiés par le Client sans frais et selon les délais suivants :

- Pour une anomalie mineure et/ou non bloquant, le délai de prise en charge est de quatorze (14) jours ouvrés ;
- Pour une anomalie semi-bloquant, le délai de prise en charge est de sept (7) jours ouvrés ;
- Pour une anomalie bloquante, le délai de résolution est de deux (2) jours ouvrés.

À défaut de correction, la société ELEMATE TECHNOLOGIES s'engage à fournir une solution de contournement au dysfonctionnement signalé, dans les délais susvisés, et bénéficiera alors d'un nouveau délai pour fournir une correction définitive.

La formalisation d'un dysfonctionnement se fera via un formulaire de signalement directement sur le Logiciel. Les délais susvisés commencent à courir à compter de la réception du signalement, confirmée par accusé réception par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Toutefois, la société ELEMATE TECHNOLOGIES n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- Refus du Client de collaborer sur la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- Utilisation du Logiciel de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- Modification non autorisée du Logiciel par le Client ou par un tiers ;
- Manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- Implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec le Logiciel ;
- Utilisation de consommables incompatibles ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services applicatifs

### 5.3.2 Maintenance évolutive

Les mises à jour des Logiciels informatiques hébergées et éditées par la société ELEMATE TECHNOLOGIES seront installées par cette dernière (à distance), au fur et à mesure de leur disponibilité.



Le Client ne pourra pas s'opposer aux mises à jour des Logiciels édités par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Les mises à jour seront mises à disposition automatiquement via internet, et sans coût supplémentaire.

En cas changement de version impliquant un risque de dysfonctionnement majeur de la version existante ( ex. risque de rétro-incompatibilités) le Client sera informé des délais et de la marche à suivre en amont du lancement des opérations de maintenance.

A ce titre, la société ELEMATE TECHNOLOGIES se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour une durée maximum de vingt-quatre (24) heures pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, ce que le Client reconnaît et accepte.

Ainsi, la société ELEMATE TECHNOLOGIES ne pourra être tenue responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.

### 5.3.3 Maintenance règlementaire

La société ELEMATE TECHNOLOGIES s'engage à réaliser l'ensemble des mises à jour rendues obligatoires en vertu d'une décision règlementaire ou légale et portant sur les traitements relatifs à la mise en œuvre du Logiciel hébergé et édité par cette dernière.

### 5.4 Hébergement

L'hébergement du Logiciel tel que mis à disposition par la société ELEMATE TECHNOLOGIES est assuré par des partenaires externes dont la liste figure en annexe 1 des présentes

### 5.5 Sécurité

La société ELEMATE TECHNOLOGIES garantit la sécurité physique et logique du Logiciel et met en place des processus de sensibilisation de ses développeurs à la Cyber Sécurité.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES propose une API semi-ouverte protégée par authentification JWT, dont l'accès est limité aux partenaires identifiés.

L'interface et la documentation de l'API utilisée ne sont pas diffusées publiquement sur le web.

## **ARTICLE 6 OBLIGATIONS DU CLIENT**

### 6.1 Obligation de transmission de toutes les informations nécessaires à l'exploitation du Logiciel

Le Client s'engage à fournir tous les éléments et données nécessaires à l'exploitation du Logiciel susceptibles d'être demandés par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

### 6.2 Authentification

Le Client est responsable de la gestion et de la confidentialité de ses moyens d'authentification, nécessaires pour se connecter et utiliser le Logiciel.

Le Client est également responsable de la gestion et de la confidentialité de moyens d'authentification transmis à ses Utilisateurs.

Le Client s'engage à respecter les règles de l'art permettant de préserver la confidentialité de leurs moyens d'authentification.

Le Client supporte seul les conséquences pouvant résulter de la perte, la divulgation, ou l'utilisation frauduleuse ou illicite des moyens d'authentification, la responsabilité de la société ELEMATE TECHNOLOGIES ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Client s'engage à informer la société ELEMATE TECHNOLOGIES sans délai, de toute perte ou divulgation éventuelle des moyens d'authentification, et à procéder immédiatement avec cette dernière au renouvellement desdits moyens d'authentification.

Si la société ELEMATE TECHNOLOGIES a des raisons légitimes de penser que la sécurité du compte administrateur et des comptes utilisateurs ouverts au profit du Client est atteinte, elle pourra procéder à la suspension temporaire dudit compte, et procéder avec le Client à la modification de ses données d'identification.

### 6.3 Connexion

Pour utiliser le Logiciel, le Client doit disposer, à ses frais et sous sa responsabilité, d'une connexion à distance (telle qu'Internet ou réseau privé).

Le Client est informé que le réseau internet présente des aléas techniques et des risques de sécurité extérieurs aux moyens techniques mis en œuvre par la société ELEMATE TECHNOLOGIES dans le cadre des présentes.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES n'est pas responsable des défaillances des fournisseurs d'accès internet ou autres opérateurs de réseaux ou de transport de données tiers (notamment défaut de fiabilité des lignes de connexion, fluctuation de la bande passante, interruptions, etc.), y compris des conséquences de telles défaillances, notamment lorsqu'elles entraînent une indisponibilité et/ou une discontinuité des services.

Le Client reconnaît avoir les compétences et les matériels nécessaires pour se connecter au Logiciel mise à disposition par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

### 6.4 Utilisation du Logiciel

Le Client s'engage à utiliser le Logiciel en bonne intelligence et conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur.

Sont notamment interdites, sans que cette liste ne présente un caractère exhaustif :

- Les utilisations abusives ou frauduleuses du Logiciel mise à disposition du Client, notamment les utilisations de nature à mettre en péril la stabilité et la sécurité des systèmes de la société ELEMATE TECHNOLOGIES ou pouvant entraîner une dégradation de la performance de ces derniers.
- Toute activité ou tentative d'activité permettant de décompiler le Logiciel, les codes et les algorithmes utilisés par cette dernière, notamment à des fins de rétro-ingénierie.

- Toute activité ou tentative d'activité de reproduction du Logiciel en violation des droits de propriété intellectuelle de la société ELEMATE TECHNOLOGIES.
- Toute violation ou tentative de violation des mesures de sécurité et d'authentification mises en place par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.
- Toute intrusion ou tentative d'intrusion à partir du Logiciel (à titre non-exhaustif : les scans de ports, le sniffing, le spoofing, et plus généralement les attaques sortantes à partir des ressources mises à disposition par la société ELEMATE TECHNOLOGIES).
- Toute entrave ou tentative d'entrave au bon fonctionnement du Logiciel et leurs fonctionnalités pour quelque raison que ce soit.
- Toute activité ou toute tentative d'activité de téléchargement et de publication de tout fichier contenant des virus informatiques.
- Toute activité ou tentative d'activité d'intervention sur le Logiciel aux fins de corriger les erreurs. La société ELEMATE TECHNOLOGIES a un droit exclusif d'intervention sur le Logiciel.
- Toute tentative de conclusion d'un contrat de maintenance avec un tiers lui permettant ainsi d'intervenir sur le Logiciel.
- Toute activité ou tentative d'activité de réalisation des copies de sauvegarde du Logiciel.
- Tout accès ou tentative d'accès au code source du Logiciel.

#### 6.5 Interdiction d'utilisation commerciale

A l'exception des Utilisateurs et des Lecteurs répertoriés pour lesquels un Abonnement a été souscrit, le Client et ses Utilisateurs et Lecteurs s'interdisent d'exploiter le Logiciel à des fins commerciales.

En cas d'utilisation à des fins commerciales du Logiciel, la société ELEMATE TECHNOLOGIES peut, de plein droit, résilier l'Abonnement, par courriel et sans mise en demeure préalable.

La résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts éventuels pouvant être réclamés au Client.

### **ARTICLE 7 CONFIDENTIALITE**

#### 7.1 Engagements

La société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client s'engagent pour une durée de trois (3) ans à compter de la signature des présentes, concernant les informations confidentielles de l'autre Partie dont elle est récipiendaire ou auxquelles elle a accès dans le cadre de l'exécution des présentes :

- À n'utiliser lesdites informations confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution des présentes ;
- À préserver la confidentialité desdites informations avec le même degré de soin que s'il s'agissait de ses propres informations confidentielles ;
- À ne donner accès auxdites informations confidentielles qu'à ceux de ses collaborateurs et sociétés apparentées ayant besoin d'en connaître eu égard à leur fonction, sous réserve que ces destinataires soient préalablement informés du caractère confidentiel desdites informations, et qu'ils soient liés par un engagement de confidentialité au moins équivalent au présent engagement.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client sont également autorisés à communiquer les informations confidentielles de l'autre Partie à leurs conseils dès lors que ceux-ci font partie d'une profession réglementée soumise au secret professionnel (tels qu'avocats, experts comptables ou commissaires aux comptes).

La société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client s'interdisent de divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à d'autres personnes que celles susvisées sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, et se portent fort du respect de la confidentialité desdites informations par toutes les personnes auxquelles elles les divulguent. Sont considérées comme des informations confidentielles, les conditions des présentes et toutes les informations communiquées entre les Parties, ou auxquelles les Parties ont accès dans le cadre de l'exécution des présentes, et ce quelle qu'en soit la forme et la nature (notamment informations financières et marketing, secrets de fabrique, savoir-faire, information relative à la sécurité et aux conditions d'utilisation des services).

Pour qu'une information soit considérée comme confidentielle, il n'est pas nécessaire que son caractère confidentiel soit mentionné sur le document ou autre support contenant ladite information, ou qu'il soit précisé au moment où l'information est divulguée.

## 7.2 Exceptions

Les engagements de confidentialité définis ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie récipiendaire peut démontrer que :

- La Partie récipiendaire en avait légitimement connaissance sans être obligée de les garder confidentielles, avant que l'autre Partie ne les lui communique ou ne lui y donne accès ;
- Elles se trouvent dans le domaine public autrement que du fait d'un manquement de la Partie récipiendaire (ou des personnes dont elle est responsable) à l'obligation de confidentialité objet des présentes ;
- Elles ont été communiquées à la Partie récipiendaire par un tiers de manière légitime et avec autorisation de les divulguer ;
- Elles résultent de développements réalisés par la Partie récipiendaire et/ou par ses collaborateurs, et ce, indépendamment de l'exécution des présentes, ou la divulgation desdites informations a été autorisée par l'autre Partie dans les conditions prévues aux présentes.

Nonobstant ce qui précède, la société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client se réservent la possibilité de divulguer des informations reçues de l'autre Partie :

- Dans la limite strictement nécessaire à la défense de ses droits, étant précisé qu'en ce cas, les informations confidentielles de l'autre Partie sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve, et ne peuvent être divulguées qu'aux seules personnes ayant besoin d'en connaître dans le cadre de l'action ou de la procédure en cause (magistrats, conseils, etc.), lesquelles sont soumises au secret professionnel ou, à défaut, liées par un accord de confidentialité ;
- À la requête d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, étant précisé qu'en pareil cas, la divulgation sera strictement limitée à la demande de ladite autorité, et que, sous réserve de toute disposition légale ou injonction contraire, la Partie récipiendaire informe l'autre Partie de ladite requête.

## **ARTICLE 8 GARANTIES**

### 8.1 Les garanties de la société ELEMATE TECHNOLOGIES

La société ELEMATE TECHNOLOGIES garantit, conformément aux dispositions légales, au Client, contre tout défaut de conformité des prestations dans le cadre de l'exécution des présentes et tout vice caché, dans le cadre de la mise à disposition du Logiciel à l'exclusion de toute négligence ou faute de l'autre Partie.

Par ailleurs, la société ELEMATE TECHNOLOGIES déclare et garantit :

- que les Logiciels qu'elle a développés sont originaux au sens du Code français de la propriété intellectuelle ;
- qu'elle est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure les Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

## 8.2 Les garanties du Client

Le Client garantit exercer ses activités conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Client garantit notamment la société ELEMATE TECHNOLOGIES contre toutes les conséquences résultant :

- De l'utilisation ou de l'exploitation illicites du Logiciel ;
- De l'utilisation frauduleuse du Logiciel ou non-conforme aux lois et réglementations en vigueur ;
- De l'utilisation du Logiciel faite en violation des droits de tiers ;
- De l'inadéquation du Logiciel à ses besoins ou aux besoins de tiers ;
- De la perte ou de l'utilisation non-autorisée ou frauduleuse des moyens d'authentification des Utilisateurs ;
- De l'utilisation des Logiciels par des tiers et/ou par ses Utilisateurs. Le Client garantit la société ELEMATE TECHNOLOGIES contre toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers, mettant en cause cette dernière.

Le Client s'engage à intervenir dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause la société ELEMATE TECHNOLOGIES, y compris les autorités administratives et judiciaires, et à indemniser la société ELEMATE TECHNOLOGIES de tous les préjudices en résultant.

## **ARTICLE 9 RESPONSABILITE**

### 9.1 Responsabilité de la société ELEMATE TECHNOLOGIES

La responsabilité de la société ELEMATE TECHNOLOGIES ne pourra être engagée que pour les dommages subis par le Client, résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles telles que définies aux présentes.

Dans ce cas, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le Client a subis à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, atteinte à l'image.

La réparation des dommages directs, personnels et certains est soumise à un plafond d'indemnisation égal au deux (2) fois le montant de l'Abonnement souscrit.

La responsabilité de la société ELEMATE TECHNOLOGIES ne pourra en aucun cas être engagée sur les fondements suivants :

- Utilisation non-conforme aux conditions prévues aux présentes par le Client et ou ses Utilisateurs du Logiciel mise à disposition ;

- Inexécution, défaillance, dysfonctionnement ou indisponibilité des services résultant d'un tiers (à l'exclusion des sous-traitants), de l'Hébergeur, du Client, d'un produit tiers, ou d'un manquement du Client à ses obligations ;
- Dommages indirects ;
- Perte, divulgation ou utilisation illicite ou frauduleuse de moyens d'authentification des Utilisateurs du fait du Client ou de tiers ;
- Suspension de l'accès ou suspension temporaire ou définitive des services;
- Perte, altération ou destruction de tout ou partie des données (informations, données, fichiers ou autres éléments) hébergées sur l'infrastructure, dans la mesure où la société ELEMATE TECHNOLOGIES n'est pas en charge de la gestion de la continuité des activités du Client et notamment des opérations de sauvegardes ;
- Inadéquation des services aux besoins du Client et/ou de ses Utilisateurs et Lecteurs ;
- Incidents de sécurité liés à l'utilisation d'internet, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non-autorisé à des données ou informations relatives au Client sur ou à partir du réseau internet ;
- Détérioration des systèmes, et autres éléments installés par le Client sur l'infrastructure.
- Incidents de sécurité liés à la connexion du Logiciel à d'autres Logiciels externes sur acceptation express du Client, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non-autorisé à des données ou informations relatives au Client et ses activités;
- Le fait du Client et/ou de ses propres Utilisateurs et Lecteurs ;
- Le fait des tiers.

## 9.2 Responsabilité du Client

Le Client assume l'ensemble des risques et périls liés à ses activités et est notamment seul responsable de :

- L'adéquation de l'Abonnement souscrit à ses besoins et aux besoins des tiers par ou pour le compte desquels ils sont utilisés ;
- L'adéquation de l'Abonnement souscrit aux besoins de ses Utilisateurs et Lecteurs ;
- L'utilisation de l'Abonnement mis à sa disposition par la société ELEMATE TECHNOLOGIES et du respect des présentes, y compris lorsque le Logiciel mise à sa disposition est utilisée par ou pour le compte de tiers ;
- L'utilisation du Logiciel mis à sa disposition par la société ELEMATE TECHNOLOGIES à ses Utilisateurs et Lecteurs ;
- Du respect des lois et réglementations en vigueur en lien direct et indirect avec l'exécution des présentes.

## **ARTICLE 10 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### 10.1 La propriété intellectuelle de la société ELEMATE TECHNOLOGIES

Tous les éléments et informations relatifs au Logiciel ainsi que les contenus créés et supports de formation mis à disposition du Client par la société ELEMATE TECHNOLOGIES dans le cadre de son Abonnement restent la propriété exclusive de cette dernière.

En conséquence, l'adaptation, l'arrangement, la reproduction partielle ou totale, sur quelque support que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, des éléments composant le Logiciel, son utilisation ainsi que sa mise à disposition auprès des tiers sont formellement interdites.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES ne concède au Client qu'un droit d'utilisation portant sur le

Logiciel, pour toute la durée de l'Abonnement.

Sous réserve des dispositions de l'article 7.2 des présentes, le droit d'utilisation concédé au Client et à ses Utilisateurs est incessible et intransmissible.

### 10.2 La propriété intellectuelle du Client

Le Client garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle ou des autorisations nécessaires à l'utilisation des éléments et des données qu'il fournit à la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

À ce titre, il garantit la société ELEMATE TECHNOLOGIES contre tout recours de tiers relatif à la propriété de ces contenus.

Le Client est propriétaire de l'ensemble des livrables obtenus pendant la durée de l'exploitation de l'Abonnement.

## **ARTICLE 11 CESSION DE CONTRAT**

Aucune des Parties n'est autorisée à céder ou transférer, de quelque manière que ce soit et notamment sous forme de sous-traitance ou de mise en location-gérance de son fonds de commerce, d'apport en société ou le cas échéant, de cession des titres ou de changement de contrôle de la société, les droits et obligations en résultant, sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, la société ELEMATE TECHNOLOGIES peut librement céder tout ou partie des Conditions Générales de Mise à disposition à ses sociétés apparentées.

Dans ce cas, elle le notifie dans les plus brefs délais par écrit à l'autre Partie, et se porte fort du respect des Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation par la ou les société(s) apparentée(s) cessionnaire(s).

## **ARTICLE 12 DONNEES PERSONNELLES**

### 12.1 Collecte et traitement des données réalisés par la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Le Client est expressément informé de l'existence et déclare accepter le traitement automatisé de ses données personnelles recueillies auprès d'elle par la société ELEMATE TECHNOLOGIES (et leurs mandataires) dans le cadre de la conclusion des présentes, ainsi qu'en cours de gestion de celle-ci.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES collecte, en qualité de responsable de traitement, dans le cadre de la conclusion, la gestion et l'exécution des présentes les données suivantes :

- Lors de la conclusion des présentes les noms, l'adresse postale et électronique et numéro de téléphone du Client et/ou de son représentant légal ;
- Les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation et/ou amélioration par la société ELEMATE TECHNOLOGIES de ses Logiciels.

Ces données sont utilisées par la société ELEMATE TECHNOLOGIES pour la stricte exécution des services et notamment pour :

- Les opérations relatives à la gestion de ses clients et notamment le suivi de la relation Client (ex : passation d'enquête de satisfaction) ;
- Accès et utilisation du Logiciel par le Client ;
- Gestion du fonctionnement et optimisation du Logiciel;
- Organisation des conditions d'utilisation des Services de paiement ;
- Vérification, identification et authentification des données transmises par le Client et leurs Utilisateurs ;
- Mise en œuvre d'une assistance Client ;
- Personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'utilisateur, selon ses préférences ;
- Prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- Gestion des éventuels litiges avec les Clients ;
- La mise en œuvre de dispositifs de contrôles, notamment en matière de lutte contre la fraude et la corruption ;
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ;
- L'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives.

Le Client reconnaît que, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles, la fourniture de ces informations est obligatoire car nécessaire à la gestion de l'Abonnement, et qu'en conséquence, ces informations pourront être conservées jusqu'au terme de la prescription des actions juridiques pouvant découler des présentes.

Ces informations sont destinées exclusivement à la société ELEMATE TECHNOLOGIES pour les besoins de la gestion de l'Abonnement, à leurs partenaires contractuels concourant à la réalisation de cette gestion ainsi, le cas échéant, qu'aux autorités administratives et judiciaires concernées.

Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition pour motif légitime, de rectification et de portabilité sur les données personnelles le concernant figurant dans les fichiers de la société ELEMATE TECHNOLOGIES.

Il dispose également d'un droit de suppression sur les données personnelles le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Ces droits s'exercent selon les modalités définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles, en contactant la société ELEMATE TECHNOLOGIES, par tout moyen permettant de justifier de son identité, tel qu'un écrit accompagné d'un justificatif d'identité daté et signé, aux coordonnées ci-après : [privacy@elemate.tech](mailto:privacy@elemate.tech)

Le Client peut également transmettre (et modifier à tout moment) des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données à caractère personnel après son décès et le cas échéant désigner une personne afin de les mettre en œuvre. En l'absence de directives et/ou de désignation, les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles s'appliqueront.

Toute déclaration fautive ou irrégulière peut faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir ou identifier une fraude.



Le Client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle en matière de protection des données personnelles compétente s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation des dispositions légales.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES collecte, en qualité de sous-traitant du Client, dans le cadre de l'exécution des prestations au titre des présentes les données suivantes :

- L'identification des personnes physiques, Utilisateur, Lecteurs, salariés et clients du Client et notamment ses noms, prénoms, adresse postale et électronique, numéro de téléphone,

Ces données sont utilisées par la société ELEMATE TECHNOLOGIES pour la stricte exécution des services et notamment pour :

- Réalisation des prestations de services dans le cadre de l'Abonnement du Client ;
- Mise en place de campagne marketing ciblées (emailing, SMS, téléphone) auprès des Utilisateurs au nom et pour le compte du Client sous réserve de l'acceptation express du Client.

En conséquence, la société ELEMATE TECHNOLOGIES s'engage à :

- Agir uniquement conformément aux instructions communiquées par le Client, sauf disposition légale contraire à laquelle la société ELEMATE TECHNOLOGIES pourrait être soumise, auquel cas la société ELEMATE TECHNOLOGIES en informera le Client dans les meilleurs délais à moins qu'une telle information ne soit interdite par ladite loi ;
- Informer immédiatement le Client si une de ses instructions risque de contrevenir aux dispositions du RGPD ou toute autre loi européenne ou nationale relative à la protection des données à caractère personnel ;
- Traiter les données personnelles confiées par le Client exclusivement pour la réalisation des prestations confiées par cette dernière dans le cadre de l'Abonnement et à ne traiter que les données nécessaires à la réalisation des prestations confiées par le Client ;
- Prendre en compte, s'agissant du Logiciel et ses services, les principes de protection des données personnelles dès la conception (« privacy by design ») et de protection des données personnelles par défaut (« privacy by default ») ;
- Prendre toutes précautions utiles et à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées qui permettront d'assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité des données, ainsi que la traçabilité des actions effectuées ;
- Ne pas sous-traiter ou communiquer les données à un tiers sans l'accord préalable du Client et imposer à ce(s) sous-traitant(s) ultérieurs des conditions de sécurité d'un niveau au moins égal à celui mis à sa propre charge par le Client.
- À ce que les Données soient hébergées et traitées au sein de datacenters situés sur le territoire de l'Union Européenne, y compris pour ce qui concerne les copies de sauvegarde
- Ne transférer aucune Donnée en dehors de l'UE sans l'accord préalable du Client. En cas d'accord du Client, la société ELEMATE TECHNOLOGIES s'engage à réaliser ce transfert dans les conditions prévues par la réglementation (*notamment la conclusion de clauses contractuelles, et/ou binding rules*).
- Ce que son personnel soit formé en matière de traitement de données personnelles et soumis à une obligation de confidentialité.

- Notifier au Client, par écrit, toute violation des Données dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Il s'engage par ailleurs à apporter au Client toute l'assistance nécessaire à l'élaboration de cette notification, notamment en décrivant la nature de la violation, les catégories et le nombre de personnes concernées visées, les conséquences probables de la violation et les mesures prises ou envisagées afin de remédier à la violation

- Tenir un registre de traitement des données personnelles qu'ils réalisent sur les Données. Ledit registre devra contenir l'ensemble des informations prévues par la réglementation en vigueur.
- Procéder, au terme du contrat ou sur demande du Client, à la restitution des données puis à la destruction de toutes les copies existantes dans ses systèmes d'information, et à en justifier au Client à première demande de cette dernière.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES fournira au Client une attestation écrite certifiant de cette destruction / suppression.

Il s'assura du respect de ces mêmes obligations par ses sous-traitants, et en justifiera au Client à première demande de cette dernière.

- Réaliser, ou assister le Client à réaliser, si nécessaire, un diagnostic d'impact.
- Assister le Client à permettre à ses Utilisateurs l'exercice de leurs droits eu égard le Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD)
- Plus généralement, à coopérer avec le Client de bonne foi afin traiter les données conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment le Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), et à cet effet, communiquer au Client tout document et/ou information permettant de répondre aux demandes de ses clients et/ou de la CNIL en matière de traitement de données personnelles.

### 12.2 Collecte et traitement des données réalisés par le Client.

Dans le cadre de l'utilisation du Logiciel le Client procède à la collecte et au traitement des données personnelles au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

A ce titre le Client s'engage à respecter l'ensemble des obligations relevant de la réglementation ci-avant en sa qualité de responsable de traitement.

Le Client s'engage notamment à :

- fournir au sous-traitant les données nécessaires à l'exercice des prestations dans le cadre des présentes et. documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par la société ELEMATE TECHNOLOGIES ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant ;
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant
- fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données ;
- permettre aux personnes concernées l'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat en transférant directement la demande de ses clients au sous-traitant.

## **ARTICLE 13 PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS**

La société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client conviennent que toute publication ou communication relative aux Parties ainsi qu'au Logiciel doit intervenir dans le respect des dispositions relatives à la confidentialité et aux droits de propriété intellectuelle des Parties, ainsi que des stipulations du présent article.

Sous cette réserve :

- Le Client autorise la société ELEMATE TECHNOLOGIES à communiquer sur ses références dans le cadre des communications à titre commercial ;
- La société ELEMATE TECHNOLOGIES autorise le Client à communiquer sur ses références dans le cadre des communications à titre commercial.

En revanche, les Parties s'accordent que tout projet de publication ou de communication par l'une des Parties, concernant tout ou partie des prestations effectuées et permettant l'identification directe de l'autre Partie, doit être soumis à l'autorisation préalable et écrite de la Partie concernée.

## **ARTICLE 14.- IMPRÉVISION – FORCE MAJEURE – EXCEPTION D'INEXÉCUTION**

### **14.1 Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion des présentes, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation des présentes à son cocontractant.

En cas de succès de la renégociation, les Parties établiront sans délai un avenant aux présentes formalisant le résultat de cette renégociation.

En cas d'échec de la renégociation, les Parties pourront, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, demander d'un commun accord au juge, la résolution des présentes.

A défaut d'accord des Parties pour saisir le juge d'un commun accord dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la constatation de ce désaccord, la Partie la plus diligente pourra saisir le juge d'une demande de révision ou de résolution des présentes.

### **14.2 Force Majeure**

Les Parties ne répondront pas des dommages et pertes, de quelque nature qu'ils soient, nés de tout retard ou défaut d'exécution partiel ou total des obligations prévues aux présentes causés par un cas de force majeure. Sont contractuellement assimilés à la force majeure et constitueront des causes d'extinction ou de suspension des présentes, l'incendie, l'inondation, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre, la cyberattaque les pandémies et tout événement extérieur qui serait de nature à retarder à empêcher ou à rendre économiquement exorbitant l'exécution des présentes et plus généralement tous les cas de force majeure habituellement retenus par les tribunaux français

Par ailleurs, un motif d'exonération de responsabilité au titre du présent article exclut par là-même le droit éventuel de l'autre Partie de résilier ou d'annuler les présentes du fait de la non-exécution correspondante.

Chacune des Parties s'engage à faire tous ses efforts pour limiter au maximum les conséquences dommageables résultant de la survenance d'un cas de force majeure pour l'autre Partie.

Si les circonstances se prolongent au-delà d'un délai d'un (1) mois et si la poursuite des présentes n'apparaît pas économiquement possible même sous réserve d'adaptation, chaque Partie sera en mesure de mettre immédiatement fin aux présentes, par envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

### **14.3 Exception d'inexécution**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite des présentes ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

## **ARTICLE 15 - RESILIATION DES PRÉSENTES**

### **15.1 Résiliation pour imprévision**

La résolution des présentes pour imprévision au sens de l'article 1195 du Code civil sera possible uniquement trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire faisant état des difficultés rencontrées, de la présente clause et de l'intention de s'en prévaloir.

### **15.2 Résiliation pour force majeure**

La résolution des présentes pour cas de Force majeure sera possible uniquement trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire faisant état des difficultés rencontrées, de la présente clause et de l'intention de s'en prévaloir.

### **15.3 Résiliation pour manquement grave d'une Partie à ses obligations**

En cas de manquement grave (ci-après le « Manquement grave») par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation pourront être résiliées au gré de la Partie lésée.

Pour les besoins des présentes, les Parties s'accordent que constitue un Manquement grave à ses obligations contractuelles :

- La violation des dispositions de l'article 4 « CONDITIONS TARIFAIRES»
- La violation des dispositions de l'article 5 « OBLIGATIONS DES PARTIES »
- La violation des dispositions de l'article 6 « OBLIGATIONS DU CLIENT »
- La violation des dispositions de l'article 7 « CONFIDENTIALITE »
- La violation des dispositions de l'article 8 « GARANTIES» ;
- La violation des dispositions de l'article 10 « PROPRIETE INTELLECTUELLE»
- La violation des dispositions de l'article 11 « INTUITU PERSONAE »

Cette résolution pour Manquement grave d'une Partie à ses obligations aura lieu de plein droit trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure de remédier au manquement, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion des présentes et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

### **15.4 Dispositions communes aux cas de résiliation**

Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion des présentes et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

## **ARTICLE 16 - CONSÉQUENCES DE LA CESSATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES**

A l'expiration des présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation pour quelque cause que ce soit, en notamment en cas de résiliation en application des stipulations de l'article 15 ci-dessus, la société ELEMATE TECHNOLOGIES pourra sous certaines conditions restituer ou détruire au choix du Client l'ensemble des éléments et données lui appartenant.

En cas de demande de réversibilité, le Client devra contacter la société ELEMATE TECHNOLOGIES. Les conditions et les termes de la réversibilité seront déterminés au cas par cas entre la société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client.

Le Client collaborera activement avec la société ELEMATE TECHNOLOGIES afin de faciliter la récupération des données.

La société ELEMATE TECHNOLOGIES fera en sorte que le Client puisse poursuivre l'exploitation des données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre prestataire.

Les dispositions ci-dessus, concernant l'obligation de confidentialité des Parties demeureront en vigueur pour la durée et dans les conditions qui y sont stipulées.

.

#### **ARTICLE 17 INTÉGRALITÉ**

Les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation expriment l'intégralité des obligations de la société ELEMATE TECHNOLOGIES et du Client.

Aucune autre condition générale ou particulière communiquée par le Client ne pourra s'intégrer ou déroger aux présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation.

#### **ARTICLE 18 NON-RENONCIATION**

Le fait pour la société ELEMATE TECHNOLOGIES de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations ne pourrait être interprété comme une renonciation à l'obligation concernée et à se prévaloir de ce manquement ultérieurement.

#### **ARTICLE 19 NULLITÉ**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation est tenue pour non valide ou déclarée comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### **ARTICLE 20 LOI APPLICABLE**

Les présentes Conditions Générales de Mise à Disposition et d'Utilisation sont régies et interprétées conformément au droit français.

#### **ARTICLE 21 ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, la société ELEMATE TECHNOLOGIES et le Client font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux.

## ANNEXE 1

### I. Les partenaires externes de la société ELEMATE TECHNOLOGIES sont :

#### A. Facturation et paiement du prix

Pour les opérations de prélèvement automatiques : GOCARDLESS : <https://gocardless.com/fr-fr/legal/>

Pour les opérations de paiement en ligne : STRIPE : <https://stripe.com/fr/legal>

#### B. Hébergement

- Hébergement de l'application web: (\*)
- Hébergement Base de données: (\*)

### II. La période d'essai

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 des présentes, la société ELEMATE TECHNOLOGIES propose à ses Clients une période d'essai gratuite du Logiciel de trente (30) jours incluant :

- Un (1) espace de travail ;
- Dix (10) comptes Utilisateurs ;
- Deux (2) rendez-vous de suivi ;